



CENT QUATRE-VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION RÉGULIÈRE

Le jeudi 7 février 2019 à 19 heures
Au siège social et par audioconférence

PROCÈS-VERBAL

Présences :

En personne :

Conseillers : C. Gleeson, M. Langevin
Administration : L. Allaire, J. Hausner, R. Lepage, M. Major-Levesque G. Beauce
Invitée : E. Brochu, présidente de l'unité 62 de l'AEFO

Par audioconférence :

Conseillers : D. Coughlin, R. Deschatelets, E. Grunerud, M. Lovenuk, F. Marcotte Roy, S. Payeur, D. Pelletier, J.-P. Pelletier
Élève conseillère : C. Coats
Invitée : R. Brizi, vérificatrice externe de la firme Grant Thornton

Absences : A. Lauzon, M. Lorek, C.-A. van Rassel

1. APPEL DES MEMBRES ET PRIÈRE D'OUVERTURE

La présidente, Conseillère Payeur, débute la réunion à 19 heures et invite la directrice de l'éducation, Lucie Allaire, à réciter la prière. En raison de la météo, la réunion a lieu à Thunder Bay et Conseillère Payeur préside par audioconférence de Longlac.

Résolution n° 181-01 proposée par Conseiller D. Pelletier, appuyée de Conseiller J.-P. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales consigne l'absence non autorisée de Conseillère Lorek et de Conseiller Lauzon à la réunion du 7 février 2019.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 181-02 proposée par Conseiller D. Pelletier, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la 181^e réunion régulière du 7 février 2019, tel que modifié : ajouts de l'article 7.3.3 Rapport de l'État des dépenses et l'article 12-1.1 AFOCSC.

Adoptée

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

4.1 Cent quatre-vingtième réunion régulière du 8 décembre 2018

Résolution n° 181-03 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le procès-verbal de la 180^e réunion régulière tenue le 8 décembre 2018, tel que présenté.

Adoptée

5. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Néant.

6. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Mme Rosy Brizi, vérificatrice externe de la firme Grant Thornton, présente les états financiers 2017-2018.

7. RAPPORTS

7.1 Rapports de la présidente

7.1.1 CA de l'AFOCSC

Conseillère Gleeson a représenté le Conseil lors de la réunion du conseil administratif de l'AFOCSC en décembre dernier. Le tableau des suivis est affiché sur le réseau des membres élus.

Nous avons discuté du démarchage politique et de l'importance d'avoir un fond commun et un plan de communication avec des messages clés. L'AFOCSC est en train de planifier une journée de lobbying qui devrait se dérouler en avril.

M. Benoit Mercier, directeur général de l'AFOCSC, propose former un comité ad hoc pour étudier la possibilité d'accepter les élèves conseillers comme membres de l'AFOCSC.

7.1.2 Suivis des formations / congrès

Néant.

7.2 Rapport de l'élève conseillère

7.2.1 Rapport d'activités

L'élève conseillère, Mme Celtie Coats, présente le rapport des activités qui ont eu lieu à l'école secondaire catholique de La Vérendrye en décembre et janvier. La pastorale organise notamment une collecte de produits variés (revitalisant, brosses à cheveux, savon, etc.) qui seront placés dans des sacs à main et livrés au Shelter House.

7.2.2 RECFO

Mme Coats présente le premier rapport du Regroupement des élèves conseillers franco-Ontariens (RECFO) de l'année scolaire 2018-2019.

7.3 Rapports de la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

7.3.1 Rapport des effectifs scolaires

Mme Jolanta Hausner, directrice exécutive du Service des finances, présente le rapport des effectifs scolaires en date du 31 janvier 2019 et confirme que la tendance de croissance se maintient. Elle répond à la question de Conseillère Grunerud, qui demande pourquoi 9 élèves sont partis depuis le début de l'année scolaire.

7.3.2 Rapport des sorties éducatives

Mme Allaire présente le rapport des sorties éducatives approuvées par la directrice de l'éducation depuis la dernière réunion du Conseil.

7.3.3 Rapport de l'état des dépenses

Mme Hausner présente le rapport de l'état des dépenses au 31 décembre 2018 et confirme que les rapports ont été soumis dans les délais prescrits.

Résolution n° 181-04 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le rapport de l'état des dépenses au 31 décembre 2018.

Adoptée

8. **RAPPORTS DES COMITÉS**

8.1 **Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)**

Conseillère Payeur présente les rapports des réunions du CCED qui ont eu lieu le 10 décembre 2018 et le 14 janvier 2019. Elle mentionne que Mme Angèle Brunelle a été réélue à la présidence du comité.

Résolution n° 181-05 proposée par Conseillère Coughlin, appuyée de Conseiller J.-P. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les rapports du comité consultatif pour l'enfance en difficulté, tels que présentés.

Adoptée

8.2 **Comité des politiques**

Néant.

8.3 **Comité d'audience pour suspension ou renvoi**

Néant.

8.4 **Comité pour l'apprentissage parallèle dirigé**

Néant.

8.5 **Comité des présidences des comités du Conseil**

Néant.

8.6 **Comité de la participation des parents**

Conseillère Grunerud présente le rapport de la réunion du CPP.

Résolution n° 181-06 proposée par Conseillère Lovenuk, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport du comité de participation des parents, tel que présenté.

Adoptée

8.7 **Comité des finances**

Néant.

9. **ARTICLES À CONSIDÉRER**

Néant.

10. ARTICLES D'INFORMATION

- 10.1 CSDCAB (02/19 et 03/19) : mise à jour du calendrier des réunions du Conseil et de ses comités
- 10.2 Calendrier de formations – néant
- 10.3 Revue de presse

11. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conseillère Grunerud demande pourquoi l'école catholique Franco-Supérieur s'est classée 25^e parmi les écoles de la région de Thunder Bay dans l'évaluation du *Fraser Institute's School Performance Studies*, selon la revue de presse à la page 44 de la trousse. Mme Major-Levesque répond que les algorithmes utilisés pour coter les écoles sont inconnus, cependant nos petits nombres font que notre Conseil est souvent désavantagé dans ce genre d'étude. Nos écoles ne fournissent aucune donnée et ne sont pas consultées pour cette étude.

RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 181-07 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseillère Grunerud

QUE Conseillère Gleeson assume la présidence et que l'on siège en comité plénier pour considérer les questions suivantes :

Rapport de la présidente

Administration

Finances et immobilisations

Ressources humaines

Questions des membres

et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 181-CP19 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

QUE l'on retourne en séance régulière et que l'on fasse rapport des délibérations du comité plénier.

Adoptée

12. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 181-CP01 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Emme Zufelt et Cooper Kennedy en maternelle à l'École St-Joseph à compter de septembre 2019, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 181-CP02 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Lydia Desaulniers en 4^e année à l'École catholique Franco-Supérieur à compter du 7 janvier 2019, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 181-CP03 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Coughlin

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Hudson Rohner en jardin à

l'École catholique Val-des-Bois à compter du 7 janvier 2019, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 181-CP04 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le rapport des vérificateurs externes et approuve les états financiers pour l'année scolaire 2017-2018, tel que présenté.

Adoptée

Résolution n° 181-CP05 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve un virement pour enregistrer l'excédent de 393 016 \$ au tableau 5.1, ligne 1.3 – « Élément Éducation de l'enfance en difficulté (EEED) excluant EEED basé sur la formule », pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP06 proposée par Conseiller Deschatelets, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve un virement pour enregistrer l'excédent de 39 269 \$ au tableau 5.1, ligne 1.3.1 – « Élément Éducation de l'enfance en difficulté (EEED) basé sur la formule », pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP07 proposée par Conseiller D. Pelletier, appuyée de Conseiller J.-P. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'utilisation de l'excédent de 745 615 \$ du tableau 5.1, ligne 1.3 – « Élément Éducation de l'enfance en difficulté (EEED) excluant EEED basé sur la formule » de l'excédent de la continuité des revenus, pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP08 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Coughlin

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'utilisation de l'excédent de 39 269 \$ du tableau 5.1, ligne 1.3.1 – « Élément Éducation de l'enfance en difficulté (EEED) basé sur la formule » de l'excédent de la continuité des revenus, pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP09 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve un virement pour enregistrer l'excédent de 582 469 \$ au tableau 5.1, ligne 2.3 – « Réfection des écoles », de la continuité des revenus reportés pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP10 proposée par Conseillère Lovenuk, appuyée de Conseillère Langevin

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'utilisation de l'excédent de 2 125 926 \$ du tableau 5.1, ligne 2.3 de \$ de l'excédent de la continuité des revenus reportés à la ligne budgétaire « Réfections des écoles » pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP11 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve un virement d'utilisation de 96 349 \$ au tableau 5, ligne 2.9 – « Immobilisations » de la continuité des revenus reportés pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP12 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Grunerud

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve un virement d'utilisation de 985 398 \$ au tableau 5, ligne 2.12 – « Immaculée-Conception nouvelle école » de la continuité des revenus reportés pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP13 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Langevin

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve un virement pour enregistrer l'excédent de 7 000 000 \$ au tableau 5, ligne 2.13 – « LV agrandissement (café/classes) » de la continuité des revenus reportés pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP14 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales d'approuver l'utilisation de l'excédent de 10 000 000 \$ au tableau 5, ligne 2.13, de l'excédent de la continuité des revenus reportés à la ligne budgétaire « LV agrandissement (cafétéria/classes) » pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée

Résolution n° 181-CP15 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller J.-P. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport du comité de vérification, tel que présenté.

Adoptée

Résolution n° 181-CP16 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le rapport de dotation du personnel n° RH 2018-19 : 05, tel que présenté.

Adoptée

Résolution n° 181-CP17 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales accepte les recommandations portant sur la stratégie de négociation en vue du renouvellement des conventions collectives qui viennent à échéance le 31 août 2019, telles que présentées dans le rapport n° RH 2018-19 : 06.

Adoptée

Résolution n° 181-CP18 proposée par Conseillère Grunerud, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales accepte les recommandations portant sur la dotation du personnel enseignant pour l'année scolaire 2019-2020, telles que présentées dans le rapport n° RH 2018-2019 : 07.

Adoptée

Résolution n° 181-08 proposée par Conseillère Grunerud, appuyée de Conseillère Gleeson
QUE le rapport du comité plénier soit accepté tel que présenté.

Adoptée

13. AVIS DE PROPOSITIONS

Néant.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE

Résolution n° 181-09 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseillère Lovenuk

QUE la séance de la 181^e réunion régulière du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 7 février 2019, soit levée à 21 h 12.

Adoptée


Sylvie Payeur
Présidente

/gb


Lucie Allaire
Directrice de l'éducation

